

Les titres décrits dans le présent document d'offre (le « **document d'offre** ») ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites et qu'à des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts. Le présent document d'offre ne constitue ni un prospectus, une publicité ni un appel d'offre à l'épargne de ces titres, et en aucun cas ne saurait être interprété comme tel.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis, ni pour leur compte ou à leur bénéfice, sauf en vertu d'une dispense de l'exigence d'inscription de la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de parts aux États-Unis ni pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis. « **États-Unis** » et « **personne des États-Unis** » ont le sens conféré aux termes « *United States* » et « *U.S. person* », respectivement, dans le Regulation S adopté en vertu de la Loi de 1933.

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

30 novembre 2022

PLURILOCK SECURITY INC.
(l'« **émetteur** », « **Plurilock** » ou « **nous** »)

PRIX DE SOUSCRIPTION : 0,14 \$ PAR UNITÉ

Quels titres sont placés?

Placement :	Des unités de l'émetteur (les « unités »), chaque unité étant composée d'une action ordinaire de l'émetteur (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription pourra être exercé afin d'acquérir une action ordinaire supplémentaire (chacune, une « action visée par un bon souscription » et, collectivement avec les unités, les actions ordinaires et les bons de souscription, les « titres ») à un prix d'exercice de 0,25 \$ par bon de souscription pour une période de vingt-quatre (24) mois suivant la date de clôture, à moins que cette période ne soit écourtée.
Prix d'offre :	0,14 \$ l'unité
Montant du placement :	Jusqu'à 7 142 857 unités, pour un produit brut pouvant atteindre 1 000 000 \$. L'émetteur se réserve le droit de revoir à la hausse le placement et de le faire passer à 10 714 285 unités, pour un produit brut pouvant atteindre 1 500 000 \$ (le « placement »).
Date de clôture :	La clôture du placement pourrait se faire en une ou plusieurs tranches, la première d'entre elles devant avoir lieu vers le 13 décembre 2022.
Bourse :	Les actions ordinaires de l'émetteur sont inscrites à la cote de la TSX Venture Exchange (la « TSXV ») sous le symbole « PLUR ». Les bons de souscription ne sont pas actuellement inscrits à la cote d'une bourse.
Dernier cours de clôture :	Le 30 novembre 2022, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV était de 0,165\$.

Description des actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit : (i) de recevoir les dividendes que déclare le conseil d'administration de l'émetteur, à partir des fonds dûment affectés au versement des dividendes, pour un montant et sous la forme que détermine le conseil d'administration à l'occasion; (ii) en cas de dissolution ou de liquidation de l'émetteur, volontaire ou non, ou en cas de distribution de ses actifs parmi les

actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, de recevoir le reliquat des biens et des actifs de l'émetteur; (iii) de recevoir un avis avant la tenue de chaque assemblée des actionnaires de l'émetteur et de participer à toutes ces assemblées, d'avoir un droit de vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires de l'émetteur, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de l'émetteur ont le droit de voter à titre de porteurs de cette catégorie ou série d'actions.

Description des bons de souscription

Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve d'un rajustement dans certaines circonstances, une action visée par un bon de souscription au prix d'exercice de 0,25 \$ au plus tard à 17 h (heure de Vancouver) le jour de l'échéance d'un délai de vingt-quatre (24) mois commençant à courir le jour suivant la date de clôture, après quoi les bons de souscription deviennent nuls et sans valeur. Les bons de souscription sont régis par les modalités et conditions énoncées dans le certificat attestant les bons de souscription (les « **certificats de bons de souscription** »). Les certificats de bons de souscription prévoient que le nombre d'actions visées par un bon de souscription pouvant être émises au moment de l'exercice des bons de souscription et/ou que le prix d'exercice par action visée par un bon de souscription pourront être rajustés à la survenue de certains événements courants.

Aucune fraction d'action visée par un bon de souscription ne sera émise au moment de l'exercice des bons de souscription et aucune contrepartie en espèces ou autre ne sera versée au lieu de telles fractions. La détention de bons de souscription ne fait pas du porteur un actionnaire de l'émetteur et ne lui confère aucun droit ni aucune participation à l'égard des bons de souscription outre ce qui est expressément prévu dans le certificat de bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'ont aucun droit de vote ni droit de préemption ni aucun des autres droits d'un porteur d'actions ordinaires.

Le certificat de bons de souscription comporte une clause d'avancement d'échéance permettant à l'émetteur, à sa discrétion exclusive, de remettre un avis aux porteurs de bons de souscription les informant que la période de souscription sera écourtée et arrivera à échéance trente (30) jours suivant la date de l'avis, si le prix de clôture moyen pondéré en fonction du volume quotidien de l'action ordinaire de l'émetteur à la TSXV est égal ou supérieur à 0,30 \$ pour une période de dix (10) jours consécutifs (l'« **événement déclencheur** »). L'émetteur peut remettre l'avis d'avancement d'échéance dans un délai de dix (10) jours suivant la survenue d'un événement déclencheur. Si l'émetteur décide de raccourcir la période de souscription, l'avis doit être donné au moyen d'un communiqué. Les porteurs peuvent exercer leurs bons de souscription durant la période de trente (30) jours comprise entre l'avis et l'expiration des bons de souscription.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Plurilock Security Inc. procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (ailleurs qu'au Québec, la Norme canadienne 45-106). Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**

- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre contient des énoncés prospectifs au sens des lois en valeurs mobilières applicables. Souvent, mais pas systématiquement, on peut repérer les énoncés prospectifs par l'emploi de termes tels que « planifie », « prévoit », « s'attend à », « estime », « a l'intention de », « projette », « est d'avis que », « pense » ou des variations de ces termes (y compris, sans limitation, leurs variations négatives et grammaticales), ou par l'indication que certaines mesures « pourraient être » ou « seront » prises, que certains événements « pourraient » se produire ou « se produiront » ou encore que certains résultats « pourraient être » ou « seront » atteints. Tous les énoncés, hormis ceux relatant de faits passés, qui traitent d'activités, d'événements ou de faits nouveaux qui, selon les convictions, attentes ou prévisions de l'émetteur, surviendront ou pourraient survenir (notamment les énoncés portant sur les objectifs et stratégies de l'émetteur) sont des énoncés prospectifs. Par exemple, ce document d'offre contient certains énoncés prospectifs portant sur les objectifs commerciaux de l'émetteur et les procédures s'y rapportant, sur les événements importants et les coûts associés à leur réalisation, ainsi que sur l'utilisation des fonds disponibles. Ces énoncés prospectifs traduisent les attentes, hypothèses ou croyances de l'émetteur fondées sur les renseignements actuellement accessibles à ce dernier. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de l'émetteur diffèrent de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs, et même si ces résultats devaient se réaliser pleinement, ou pour l'essentiel, rien ne garantit qu'ils auront les retombées ou les effets escomptés sur l'émetteur. Pour formuler les énoncés prospectifs figurant dans le présent document d'offre, l'émetteur s'est appuyé sur différentes hypothèses importantes, y compris, sans limitation :

- les plans, stratégies et objectifs futurs de l'émetteur, y compris les plans, stratégies et objectifs découlant de la pandémie de COVID-19;
- les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les opérations, les perspectives et les résultats financiers de l'émetteur, y compris, sans limitation, l'accroissement ou le maintien du travail à distance et/ou de l'apprentissage à distance ainsi que les effets des confinements et restrictions imposés par le gouvernement et de la nouvelle réglementation sur nos opérations et nos processus, sur notre entreprise et sur nos résultats financiers;
- les revenus, les charges, les marges et la rentabilité projetés de l'émetteur;
- les tendances, les occasions, les défis et la croissance futurs dans son secteur, y compris en tenant compte des répercussions de la COVID-19;
- la capacité de l'émetteur à faire croître son revenu grâce à la commercialisation auprès de nouveaux clients et à l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé auprès de ses clients existants;

- la capacité de l'émetteur à obtenir de meilleures conditions sur le plan de l'efficience et de la rentabilité au moment de renouveler ses ententes avec ses clients;
- le capacité de l'émetteur à conserver et renforcer ses avantages concurrentiels dans son secteur et dans certains marchés;
- la capacité de l'émetteur à demeurer compatible avec les systèmes d'exploitation actuels et nouveaux;
- les activités de maintenance et de développement de produits de l'émetteur;
- la fonctionnalité et la convenance des produits actuels et nouveaux de l'émetteur;
- les stratégies et les plans de l'émetteur concernant les produits et la recherche et le développement;
- les mesures de contrôle de l'émetteur en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données;
- la saisonnalité des revenus et des charges futurs;
- la disponibilité future du fonds de roulement et de tout autre financement requis;
- les fluctuations futures des taux d'imposition, taux de change et/ou taux d'intérêt applicables;
- la disponibilité future des crédits d'impôt;
- l'embauche par l'émetteur de salariés essentiels, et leur maintien en poste;
- la croissance de la notoriété de la marque et de la pénétration du marché;
- les futures acquisitions de sociétés, d'actifs ou de technologies par l'émetteur;
- les stratégies de l'émetteur concernant la protection de la propriété intellectuelle (PI) et l'octroi de licences de PI;
- les éventuelles poursuites, notamment en responsabilité du fait des produits;
- les activités de l'émetteur à l'étranger;
- l'incertitude liée à l'économie et aux marchés.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront corrects, et les résultats, rendements ou réalisations réels pourraient différer sensiblement de ceux que laissent entrevoir ces énoncés. Même si l'émetteur juge que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie de rendement futur et, par conséquent, les investisseurs ne doivent pas s'y fier sans réserve, en raison de l'incertitude qui leur est inhérente. Les facteurs susmentionnés ne se veulent pas une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'émetteur.

L'investissement dans les titres de l'émetteur est de nature spéculative et comporte des risques et des incertitudes, lesquels pourraient influencer sur les facteurs et les hypothèses susmentionnés de même que sur les énoncés prospectifs contenus dans le présent document d'offre, notamment en ce qui concerne l'emploi prévu des fonds et les objectifs d'affaires de l'émetteur. La matérialisation de l'un ou l'autre de ces risques ou impondérables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur d'un investissement dans l'émetteur ainsi que sur les activités, les perspectives d'avenir, la situation financière ou les résultats d'exploitation de l'émetteur. D'autres risques et impondérables dont l'émetteur n'a pas actuellement connaissance, ou qu'il ne juge pas importants à l'heure actuelle, pourraient également toucher ses activités d'exploitation de façon défavorable.

Les investisseurs éventuels devraient soigneusement examiner toute l'information contenue dans le présent document d'offre, notamment celle figurant à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », avant de décider de souscrire les unités. Les souscripteurs devraient en outre examiner les facteurs de risque énoncés ci-dessous. L'émetteur recommande à ceux qui veulent en savoir plus sur ces risques de consulter la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de l'émetteur datée du 15 avril 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, que l'on peut obtenir sur le profil de l'émetteur dans SEDAR, au www.sedar.com.

Les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les énoncés prospectifs contenus dans le présent document d'offre comprennent notamment les suivants :

- l'émetteur a des antécédents d'exploitation limités;
- l'émetteur pourrait être incapable d'attirer de nouveaux clients ou de conserver sa clientèle existante, ou encore de développer ou mettre à niveau les produits fournis à cette clientèle;
- les logiciels de l'émetteur pourraient contenir des erreurs, des vulnérabilités ou des défauts;
- l'émetteur pourrait être incapable de prévenir les dommages résultant d'une cyberattaque;
- une croissance soutenue des ventes pourrait entraîner certains risques;
- le fait que l'émetteur accorde la priorité à de grandes entreprises clientes pourrait se traduire par des coûts plus élevés, des conditions commerciales moins favorables et d'autres incidences néfastes pour l'émetteur;
- des dommages à la marque de l'émetteur pourraient nuire à ses résultats;
- les activités de l'émetteur dépendent de facteurs économiques plus larges;
- l'émetteur mène ses activités dans un secteur hautement concurrentiel et pourrait être incapable de conserver sa clientèle ou sa part de marché;
- les efforts de recherche et développement de l'émetteur pourraient s'avérer infructueux;
- les activités de l'émetteur risquent de connaître des difficultés si l'émetteur ne peut continuer de protéger ses droits de propriété intellectuelle;
- l'émetteur pourrait être incapable d'obtenir des brevets ou d'autres protections exclusives ou légales à l'égard de technologies ou de produits nouveaux ou améliorés;
- l'émetteur doit composer avec les fluctuations des taux de change;
- le cours des actions ordinaires pourrait être volatile;
- le cours des actions ordinaires pourrait baisser étant donné le grand nombre de titres convertibles émis et d'actions ordinaires en circulation pouvant faire l'objet de ventes futures;
- l'émetteur dépend de ses principaux dirigeants;
- l'émetteur pourrait être visé par des poursuites;
- les activités de l'émetteur à l'étranger posent certains risques;
- la structure des coûts de l'émetteur pourrait ne pas concorder avec ses revenus;
- des prêteurs pourraient pénaliser l'émetteur ou prendre d'autres mesures contre lui s'il est incapable de remplir les obligations que lui imposent les instruments financiers auxquels il est partie;
- certains risques sont inhérents à la stratégie d'acquisition de l'émetteur;
- les administrateurs et dirigeants de l'émetteur pourraient être impliqués dans des conflits d'intérêts;
- l'émetteur ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires;
- l'émetteur pourrait être incapable d'obtenir le financement nécessaire à la mise en œuvre de son plan d'affaires;
- la direction a un pouvoir discrétionnaire concernant les fonds non affectés;
- des épidémies pourraient nuire à l'émetteur;
- l'émetteur pourrait émettre d'autres titres de capitaux propres, ou réaliser d'autres opérations susceptibles de diluer sa valeur comptable ou d'abaisser le rang des actions ordinaires, ce qui risque de faire baisser le cours des actions ordinaires;
- l'émetteur est une société de portefeuille dont les seuls biens corporels sont les titres de propriété directe ou indirecte de ses filiales;
- certains risques de nature fiscale;
- les activités de l'émetteur pourraient être perturbées par les actions de certains actionnaires ou acquéreurs potentiels de l'émetteur;
- l'émetteur est exposé à certains risques en raison de sa dépendance à l'égard de droits d'auteur, de marques de commerce, de secrets commerciaux, de procédures liées à la confidentialité et de dispositions contractuelles similaires.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ENTREPRISE

Quelle est notre activité?

L'émetteur fournit à d'autres entreprises des solutions de cybersécurité axées sur l'identité.

La cybersécurité s'articulant désormais autour de l'identité, des solutions axées sur l'identité sont nécessaires pour faire face aux menaces actuelles les plus pressantes, respecter la réglementation et assurer la sécurité des environnements commerciaux contemporains. Notre vision est de répondre à ce besoin en proposant des solutions qui allient l'avant-garde des technologies d'authentification de l'identité avec les meilleurs outils de cybersécurité qui soient, le tout avec une attention de tous les instants sur le client.

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'émetteur exploite deux divisions, à savoir la Division des technologies et la Division des solutions. La Division des technologies, exploitée sous la marque existante Plurilock, crée et exploite les produits exclusifs de Plurilock. La Division des technologies est exploitée par PSI, PL, PLUS et PSP. La Division des solutions est quant à elle exploitée séparément par Aurora Systems Consulting, Inc. (« ASC ») et INC. Elle offre des services, des produits de cybersécurité et des technologies autres que les produits exclusifs de Plurilock.

Division des technologies

Plurilock repose avant tout sur sa capacité d'identifier les personnes physiques et de vérifier les identités au moyen de signatures biométriques comportementales, dont chacune est générée en appliquant l'apprentissage automatique en arrière-plan à des données contextuelles de nature personnelle, comme les schèmes de comportement et de saisie d'information et l'emplacement physique, le tout pendant que l'utilisateur travaille normalement. Les produits et services de Plurilock s'intègrent à des solutions qui sécurisent les systèmes sans aucun besoin de formation, de dispositifs d'authentification, de matériel de sécurité ou de soutien technique.

Division des solutions

La Division des solutions de Plurilock supporte les applications essentielles des clients grâce à une approche de concertation qui conjugue les solutions de partenaires avec des services de sécurité internes afin d'aider les clients à répondre aux défis complexes que pose la cybersécurité. ASC et INC vendent toutes deux du matériel et des logiciels clé en main, en plus d'offrir des services-conseils professionnels et des services gérés de longue durée.

Principaux produits et services

Division des technologies

La Division des technologies de Plurilock offre une technologie de base, protégée par plusieurs brevets, qui vérifie l'identité de l'utilisateur sans mots de passe, codes d'authentification à facteurs multiples, empreintes digitales, ni autres technologies courantes de vérification de l'identité. Cette façon de faire permet de contrôler l'accès aux systèmes clés et aux ressources de données tout en éliminant les obstacles qui nuisent à l'adoption des autres outils de sécurité. Pour ce faire, notre technologie :

- observe les habitudes de l'utilisateur au clavier et à la souris, son emplacement physique, l'identité de son appareil, son contexte réseau et d'autres facteurs, et ce en continu et en temps réel;

- analyse les données recueillies au moyen de techniques d'apprentissage automatique, afin de générer une signature identitaire unique et dynamique pour chaque utilisateur, pendant qu'il travaille;
- utilise cette signature identitaire pour accorder ou refuser des accès à quelques secondes d'intervalle, sans aucune intervention de la part de l'utilisateur ni d'un administrateur.

Cette fonction fondamentale est directement intégrée au produit de marque de Plurilock, soit Plurilock ADAPT. Plurilock ADAPT est une plateforme d'authentification à facteurs multiples (AFM) qui renforce la sécurité des ouvertures de session sans recourir à des balayages d'empreintes digitales, à l'envoi de codes par SMS, aux applications d'authentification, aux jetons d'authentification matériels ou autres processus intrusifs dépassés.

Division des solutions

La Division des solutions offre un large éventail de technologies, produits et services de cybersécurité dans tous les grands domaines de service et de risque en cybersécurité ainsi que des services en entreprise pour gérer la mise en fonction, l'intégration et l'exploitation de ses produits.

Grâce à la gamme de base des technologies d'avant-garde de la Division des technologies et à son arsenal imposant de capacités en cybersécurité, Plurilock peut élaborer des solutions de préparation des entreprises à fournisseur unique qui sauront répondre à l'ensemble des besoins courants des entreprises en matière de cybersécurité avec des capacités de pointe pour contrer les menaces émergentes.

Produits d'exploitation

L'émetteur tire ses produits d'exploitation principalement de trois sources :

(a) Vente de matériel et de systèmes

Division des solutions. Produits d'exploitation tirés de la vente de matériel et de systèmes, notamment des produits de prévention, de protection et de gestion pour contrer activement les menaces à la cybersécurité et les maliciels.

(b) Ventes de logiciels, de licences et de services de maintenance

Divisions des technologies et des solutions. Les produits d'exploitation tirés de la vente de logiciels et de services de maintenance se composent des frais facturés aux clients pour l'obtention de licences de logiciels exclusifs ou de tiers et pour les services de soutien et de mise à jour connexes pour la durée des contrats de service.

(c) Services professionnels

Divisions des technologies et des solutions. Les services professionnels sont habituellement facturés selon l'un des modes suivants : tarification fixe, par étape, en fonction des heures et du matériel, par abonnement. Ces services sont distincts des autres produits et services que l'émetteur pourrait fournir au même client, que ce soit dans le cadre du même contrat ou d'un contrat distinct.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Le 5 septembre 2022, l'émetteur et ASC ont conclu un contrat de prêt et de sûreté modifié aux termes duquel ASC a augmenté sa marge de crédit (la « **marge de crédit** ») auprès de Pathward National Association, auparavant Crestmark, une division de Metabank National Association (« **Pathward** »), la faisant passer de 2 000 000 \$US à 4 000 000 \$US (le « **montant maximal** »). La marge de crédit est une facilité de crédit renouvelable garantie par des actifs. Relativement à la marge de crédit, l'émetteur a délivré à Pathward un billet à ordre modifié et mis à jour pour un capital de 4 000 000 \$US. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,25 %. ASC paie des intérêts à terme échu le premier jour du mois. De plus, ASC paie des frais de prêt correspondant à 1 % du montant maximal, payable mensuellement ou annuellement, à la discrétion d'ASC. La marge de crédit est garantie par l'ensemble des actifs actuels et futurs de l'émetteur et de ses filiales.

Le 20 septembre 2022, l'émetteur a terminé la seconde tranche d'un placement privé d'unités de débentures (chacune une « **unité de débenture** »). Chaque unité de débenture se compose de : (i) débentures convertibles non garanties à 10 % d'un capital de 1 000 \$ de l'émetteur (chacune une « **débenture** ») arrivant à échéance le 20 septembre 2026, sous réserve d'une conversion forcée dans certaines circonstances; (ii) 500 bons de souscription d'actions ordinaires (chacun un « **bon de souscription d'unité de débenture** »), chacun donnant droit au porteur d'acheter une action ordinaire (chacune une « **action visée par un bon de souscription d'unité de débenture** ») au prix unitaire de 0,40 \$ au plus tard le 20 septembre 2024. L'expiration des bons de souscription d'unité de débenture peut être devancée si, à tout moment après la date d'émission, le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSXV s'élève à 0,50 \$ ou plus pendant 10 jours de bourse consécutifs, auquel cas le porteur peut recevoir, à la discrétion de l'émetteur, un avis (communiqué de presse) l'informant que les bons de souscription d'unité de débenture arriveront à échéance 30 jours après la date de l'avis. Les débentures sont convertibles, au choix du porteur, en actions ordinaires (chacune une « **action de débenture** ») au prix de conversion de 0,285 \$ par action de débenture.

Le 23 septembre 2022, l'émetteur a terminé l'acquisition de certains actifs d'Atrion Communications, Inc. (« **Atrion** ») aux termes d'une convention d'achat (la « **convention d'achat d'Atrion** »). Dans le cadre de l'acquisition d'Atrion, l'émetteur a payé à Atrion la somme de 1 924 779 dollars américains et a émis 1 285 700 actions ordinaires au prix unitaire de 0,30 \$. Aux termes de la convention d'achat d'Atrion, l'émetteur paiera à Atrion la somme de 500 000 dollars américains en argent, exigible 90 jours après la conclusion de l'opération et émettra les actions ordinaires d'Atrion (1 285 700 actions) au prix unitaire convenu de 0,30 \$ un an après la conclusion de l'opération. Une somme de 410 000 dollars américains est entiercée pendant 18 mois, sous réserve d'une libération anticipée dans certaines circonstances, à titre de garantie en prévision de réclamations éventuelles de l'émetteur à l'égard des déclarations et garanties d'Atrion dans la convention d'achat. De plus, la convention d'achat d'Atrion prévoit l'indexation sur les bénéfices futurs (l'« **indexation** »), à hauteur maximale de 600 000 dollars américains à verser au comptant à Atrion. L'indexation est divisée en trois versements annuels égaux après la conclusion de l'opération. Dans le cadre de l'acquisition d'Atrion, l'émetteur a conclu des contrats de consultation avec le chef de la direction et le chef des finances d'Atrion pour faciliter la transition des activités. L'acquisition d'Atrion ne constitue pas une opération avec une personne apparentée au sens des IFRS et du Règlement 61-101 – *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* et de l'Instruction générale relative au Règlement 61-101.

Faits importants

Aucun.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Pour les 12 prochains mois, l'émetteur vise notamment à élargir de façon synergique sa gamme de produits à haute marge et/ou de produits de cybersécurité fondés sur l'IA pour faire croître sa clientèle et son volume de ventes à haute marge. L'émetteur peut exécuter cette stratégie par divers moyens : création de produits à l'interne, acquisitions, partenariats, conventions de licence ou toute combinaison de moyens pouvant optimiser l'exécution.

Plurilock cherche activement des possibilités d'acquisition de sociétés du secteur de la cybersécurité dont les compétences principales, la gamme de produits, les ressources humaines ou les clientèles existantes seraient un bon complément aux solutions actuelles d'authentification à facteurs multiples et de vérification de l'identité, et qui présentent un potentiel d'apport manifeste aux produits d'exploitation par la vente croisée. Les sociétés visées doivent répondre à divers critères : clientèle établie avec des relations durables dans des secteurs déterminés, équipe de direction versée dans le domaine, gamme de produits de sécurité pouvant bénéficier de technologies axées sur les solutions de cybersécurité fondées sur la biométrie comportementale.

Plurilock entend exploiter les circuits de vente des sociétés acquises pour vendre en croisé ses propres produits de cybersécurité à haute marge à leurs clients et ainsi élargir son propre circuit et obtenir des contrats à long terme sources de produits d'exploitation récurrents.

L'émetteur s'est donné les objectifs suivants :

Objectif commercial	Événement significatif important (chacun, un « événement »)	Période où l'événement devrait se produire	Coût
Arrivée de nouveaux clients par l'entremise des accords-cadres relatifs à la prestation de services actuels	Conclusion de la convention d'achat d'actifs de CloudCodes	D'ici 24 mois	500 000 \$
Ouverture de nouveaux circuits pour la vente croisée de logiciels de cybersécurité à haute marge	Aucun	D'ici 24 mois	100 000 \$
Élargissement de la présence dans les secteurs des organismes fédéraux, étatiques et locaux, de l'enseignement et des affaires commerciales	Conclusion de la convention d'achat d'Atrion	D'ici 24 mois	400 000 \$
Total			1 000 000 \$

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

A	Montant à recueillir	1 000 000 \$ ⁽¹⁾	1 500 000 \$ ⁽¹⁾⁽²⁾
B	Commissions de placement et frais	70 000 \$	105 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	50 000 \$	50 000 \$
D	Produit net du placement : D = A – (B+C)	880 000 \$	1 345 000 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) au 31 octobre 2022 ⁽³⁾ :	(3 829 087) \$	(3 829 087) \$
F	Sources de financement supplémentaires requises ⁽⁴⁾	3 206 822 \$	3 206 822 \$
G	Total des fonds disponibles : G = D+E+F	257 735 \$	722 735 \$

Notes

- (1) Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
- (2) Si l'émetteur exerce son droit de revoir à la hausse le placement et de faire passer le produit brut à 1 500 000 \$.
- (3) Le fonds de roulement comprend les 3 724 378 \$ tirés sur la marge de crédit. L'émetteur paie les intérêts sur la marge de crédit uniquement quand ils deviennent exigibles, ce qu'il peut faire avec les liquidités tirées de ses ventes.
- (4) Marges de crédit en dollars canadiens et en dollars américains. Selon le taux de change en vigueur le 29 novembre 2022, soit 1,00 \$ US = 1,3578 \$ CA. La marge de crédit est une facilité de crédit renouvelable garantie par des actifs; elle sert principalement au fonds de roulement. L'utilisation de la marge de crédit varie constamment, car elle est tributaire de la portion des créances admissibles.

Au 31 décembre 2021, les liquidités et le fonds de roulement de l'émetteur s'élevaient respectivement à 9 468 104 \$ et à 5 602 880 \$. Au 30 septembre 2022, les liquidités et le fonds de roulement de la Société s'élevaient respectivement à 3 288 438 \$ et à (2 757 569) \$. La position négative du fonds de roulement au 30 septembre 2022 tient compte des passifs courants ponctuels de 1 635 660 \$, attribuables aux coûts des acquisitions récentes, principalement la contrepartie pour l'achat d'Atrion financée au moyen de la marge de crédit. La Société est dans une phase de croissance et d'expansion; il lui faut se financer par capitaux propres et par emprunt pour maintenir ses activités actuelles. Par conséquent, la Société a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation de (6 217 832) \$ et déclaré une perte nette de (6 315 099) \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. La Société prévoit que les flux de trésorerie d'exploitation demeureront négatifs pendant toute la phase de croissance et d'expansion, et tant qu'elle continuera d'inscrire des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation, la Société pourrait affecter une partie de son encaisse au financement de ces flux de trésorerie négatifs.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

L'émetteur entend se servir des fonds disponibles de la manière suivante :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Montant ⁽¹⁾	Montant ⁽¹⁾⁽²⁾
Besoins généraux de l'entreprise	257 735 \$	722 735 \$
Total	257 735 \$	722 735 \$

Notes

- (1) Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts.
 (2) Si l'émetteur exerce son droit de revoir à la hausse le placement et de faire passer le produit brut à 1 500 000 \$.

EMPLOI DES FONDS PROVENANT DE FINANCEMENTS ANTÉRIEURS

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Le tableau suivant détaille l'emploi que l'émetteur a fait des fonds mobilisés au cours des 12 derniers mois. Il contient également une explication des écarts par rapport à l'emploi décrit dans les documents déjà déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou de toute autre autorité similaire au Canada, le cas échéant, ainsi que la description des répercussions de ces écarts sur la capacité de l'émetteur à atteindre ses objectifs et jalons.

Description de l'emploi prévu des fonds provenant de financements antérieurs⁽¹⁾	Fonds affectés à l'emploi prévu	Écart	Répercussions de l'écart sur la capacité de l'émetteur à atteindre ses objectifs
Filière d'acquisitions et besoins généraux de l'entreprise	1 530 000 \$	100 % du produit net affecté aux besoins de l'entreprise	Aucun

Note

- (1) Selon le communiqué de presse de l'émetteur publié le 21 septembre 2022.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

L'émetteur entend verser une commission d'intermédiaire en espèces représentant jusqu'à 7 % du produit brut de la vente de parts à des souscripteurs auxquels il aura été directement présenté par des intermédiaires admissibles. De plus, l'émetteur entend émettre aux intermédiaires admissibles des bons de souscription d'intermédiaire non transférables représentant jusqu'à 7 % du nombre de parts vendu auxdits souscripteurs. Chaque bon de souscription d'intermédiaire conférera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,14 \$ l'action pendant une période de 24 mois. Les noms des intermédiaires et le montant de la rétribution à leur verser sont inconnus pour le moment.

RESTRICTIONS CONCERNANT LES ÉTATS-UNIS

Les parts, les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions visées par un bon de souscription n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou de la législation sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis et, sous réserve de certaines dispenses d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières applicables, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, ni à des personnes des États-Unis ou à toute personne aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de celles-ci.

Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de parts, d'actions ordinaires, de bons de souscription ou d'actions visées par un bon de souscription aux États-Unis ni pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis. En outre, dans les 40 jours qui suivront le début du placement, l'offre ou la vente de parts, d'actions ordinaires ou de bons de

souscription aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis par un courtier (qu'il participe ou non au placement) pourrait contrevenir aux dispositions relatives à l'inscription de la Loi de 1933 si elle n'est pas faite conformément aux exigences de dispense d'inscription prévues par cette loi ou à une dispense semblable prévue par les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables.

Les bons de souscription ne pourront pas être exercés par une personne qui se trouve aux États-Unis ou en son nom, et les certificats ou autres actes représentant les actions visées par des bons de souscription pouvant être émises au moment de l'exercice des bons de souscription ne seront pas enregistrés ni livrés à une adresse aux États-Unis, sauf en cas de dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et de toute loi en valeurs mobilières d'un État concerné des États-Unis, et à condition que, sous réserve de certaines exceptions, l'émetteur ait reçu l'avis d'un avocat-conseil dont l'autorité à cet effet est reconnue, dont la forme et le fond sont acceptables pour l'émetteur.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux sous-paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Vous trouverez les documents d'information continue de l'émetteur sur sa page de profil au www.sedar.com et au <https://plurilock.com/>.

[Le reste de la page est intentionnellement laissé en blanc.]

DATE ET ATTESTATION

Date : 30 novembre 2022

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter de 30 novembre 2021 révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Ian L. Paterson »

Ian L. Paterson
Chef de la direction

« Roland Sartorius »

Roland Sartorius
Chef de l'information financière